

NOTE EXPLICATIVE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

SIGETA

2025



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Table des matières

I. Fonctionnement	3
A. Les dépenses de fonctionnement	3
B. Les recettes de fonctionnement	4
C. Les résultats de fonctionnement	5
II. Investissement	5
A. Les dépenses d'investissements	6
B. Les recettes d'investissements	7
C. Les résultats d'investissement	7
III. Résultats et ratios	8
IV. Emprunts et dettes assimilés	10

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le SIGETA; elle est disponible sur le site internet du syndicat <https://sigeta.fr>

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Par courrier du 03/12/2024 la Présidente à informer le SGC D'Annemasse son souhait d'adopter le Compte financier unique dès l'exercice 2024.

Le comité syndical délibère, pour la première fois sur ce nouveau document, qui se substitue, durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion constituant l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public permet de :

- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote,
- Supprimer les doublons qui existent entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible avec un seul document au lieu de deux partiellement répétitifs, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget principal.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre l'ordonnateur et le comptable public (dans le respect de leur prérogatives respectives) pour établir ce document commun visant la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU se compose de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité

I. Fonctionnement

Actuellement, le SIGETA est majoritairement financé en fonctionnement par les participations des 5 Communautés de Communes adhérentes, les subventions de la CAF et les redevances d'occupation des gens du voyage présent sur les aires.

Les principales dépenses pour cette même section sont les charges de personnel, les charges à caractère général et les intérêts de la dette.

A. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budgétisé 2025	Réalisé 2025
Dépenses fonctionnement	011	419 100,00 €
	012	400 000,00 €
	65	54 800,00 €
	66	73 966,05 €
	67	10 000,00 €
	68	2 250,00 €
	042	251 215,20 €
	023	243 417,75 €
	Total	1 454 749,00 €
		962 214,46 €

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 25 %, à l'exception des charges de personnel, qui enregistrent une hausse de 12 %. Les charges à caractère général du chapitre 011 comprennent principalement les dépenses suivantes sur l'ensemble des activités du SIGETA :

- Charges d'électricité et d'eau pour les aires (eau : 31 125.13€ et électricité 83 478.74€)
- Entretien et réparation des bâtiments, des voiries, des réseaux (30 500€)
- Frais de télécommunications (environ 5 000 €)
- Locations mobilières et immobilières (environ 60 000 €)
- Primes d'assurances (30 923€)
- Contrats de prestations de services (17 240€)
- Fournitures alimentations, habillement, entretien, petit équipement (20 732€)

L'aménagement provisoire de l'aire de grand passage en 2025 a généré une dépense de fonctionnement de 49 638.62€.

Concernant le chapitre 012, les charges de personnel ont enregistrent une hausse de 12 %. Cette augmentation s'explique par un nombre limité de mouvements de personnel et par l'élargissement de l'équipe administrative.

Enfin, le chapitre 65 concerne principalement les indemnités des élus ainsi que les divers remboursements sur la régie.

B. Les recettes de fonctionnement

Chapitres		Budgétisé 2025	Réalisé 2025
Recettes fonctionnement	013	21 500,00 €	30 977,94 €
	70	167 000,00 €	140 795,47 €
	74	1 183 849,00 €	1 194 457,13 €
	75	6 000,00 €	26 788,84 €
	77	0,00 €	225,00 €
	002	0,00 €	0,00 €
	042	76 400,00 €	7 454,00 €
	Total	1 454 749,00 €	1 400 698,38 €

La baisse des recettes de régies en 2025 s'explique par la fermeture de l'aire de Viry depuis le 8 décembre, ainsi que par un vol de fluide constaté sur le site. L'aire de Reignier a, quant à elle, été fermée une semaine de plus que lors de la fermeture annuelle de 2024, et son occupation a fortement chuté en décembre en raison de conflits entre résidents.

Le taux d'occupation annuel reste très bon et en progression.

Aires	Taux occupation 2024	Taux occupation 2025
Viry	71%	63%
Annemasse	80%	87.7%
Reignier	85%	84.1%

Le chapitre 74 regroupe les participations des cinq Communautés de Communes adhérentes ainsi que celles des cinq autres Communautés de Communes de l'arrondissement de Bonneville, les subventions de la CAF et le FCTVA.

Les recettes du chapitre 74 poursuivent leur progression régulière sur la période 2022-2025, pour atteindre 1 194 457 € en 2025, soit une augmentation de 8,40 % par rapport à 2024. Cette évolution positive s'explique principalement par la hausse des participations versées par les intercommunalités de l'arrondissement, en effet la cotisation est calculée par rapport à la population.

Dans le détail, le compte 747888 – Autres organismes (CAF) enregistre une légère baisse en 2025. Cette diminution est liée au taux d'occupation des aires, qui conditionne directement le montant de la participation de la CAF.

Au global, l'année 2025 confirme une dynamique ascendante des dotations et participations, contribuant au renforcement des recettes de fonctionnement du syndicat.

C. Les résultats de fonctionnement

RESULTATS	2023	2024	2025
Recettes fonctionnement	1 329 486,17 €	1 371 114,41 €	1 400 698,38 €
Recettes réelles fonctionnement	1 233 911,71 €	1 268 888,17 €	1 393 244,38 €
Recettes ordre de fonctionnement	95 574,46 €	102 226,24 €	7 454,00 €
Dépenses fonctionnement	1 116 346,83 €	1 220 513,45 €	962 214,46 €
Dépenses réelles fonctionnement	887 871,23 €	983 653,91 €	831 726,33 €
Dépense d'ordre de fonctionnement	228 475,60 €	236 859,54 €	130 488,13 €
Dépenses réelles fonctionnement hors CHARGE FINANCIERE	802 428,83 €	895 940,97 €	762 490,24 €

Les recettes sont en progression constante, contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui ont quant à elles nettement diminué.

II. Investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversement, moins-value ...)

L'année 2023 se distingue par un niveau d'investissement exceptionnel, principalement lié à la réalisation du projet de l'aire d'Annemasse, ce qui explique le pic observé cette année-là. Depuis 2024, les dépenses d'investissement se stabilisent et progressent de nouveau en 2025, en lien avec le début des investissements sur l'aire de grand passage fixe. Cette évolution traduit une transition entre un projet majeur achevé et un nouveau cycle d'aménagement structurant pour le syndicat.

Chapitres		Budgétisé 2025	Réalisé 2025
Dépenses investissement	10	0,00 €	0,00 €
	16	194 754,34 €	194 754,34 €
	20	18 386,85 €	18 386,85 €
	204	0,00 €	0,00 €
	21	82 777,89 €	82 777,89 €
	23	302 545,19 €	302 545,19 €
	27	0,00 €	0,00 €
	040	76 400,00 €	7 454,00 €
	041	23 687,06 €	23 687,06 €
	Total	698 551,33 €	629 605,33 €

A. Les dépenses d'investissements

Les principales dépenses d'investissement en 2025 :

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt ainsi que les remboursements de caution de nos résidents.
- Chapitre 23 : L'aire de Reignier a été fermé trois semaines, de nombreux travaux ont pu être réalisés afin d'assurer le bon fonctionnement de l'aire et la sécurité des usagers.

Ces interventions comprennent notamment :

- Installation de verrous électroniques et renforcement des serrures
- Travaux de remblai afin de rétablir un usage conforme des espaces (occupation par des chiens et divers encombrants) / curage et pose de géotextile à l'arrière des édicules
- Création d'une butte de terre sur toute la longueur de l'allée (devant les poutres)

Nous avons également réalisé les travaux de raccordement électrique définitif et la voie centrale de l'aire de grand passage fixe.

Nous payons également les situations de la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

- Chapitre 21 : Installation de cylindre électronique sur les 3 aires, achat de ralentisseur de voirie, d'une tondeuse, de matériel informatique, achat de la parcelle à Etrembières pour le

projet de l'aire de grand passage fixe, rénovation peinture aire de Viry, matériaux technique (disjoncteurs, nourrices, panneau affichage, chauffe-eau)

B. Les recettes d'investissements

&	Chapitres	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
	001	1 097 068.55 €	1 097 068.55 €
	021	246 654.58 €	0.00 €
	024	0.00 €	0.00 €
	040	235 000.00 €	236 859.54 €
	041	0.00 €	0.00 €
	10	213 139.34 €	213 139.34 €
	13	252 892.80 €	48 000.00 €
	16	0.00 €	15 572.88 €
	20	0.00 €	0.00 €
	21	0.00 €	0.00 €
	23	0.00 €	56 998.84 €
	Total	2 044 755.27 €	1 667 639.15 €

Les principales recettes d'investissement en 2025 :

- Chapitre 001 : affectation des résultats 2024
- Chapitre 16 : les encaissements des cautions sur les aires
- Chapitre 13 : La subvention de l'état pour la création de l'aire d'Annemasse
- Chapitre 20 : Intégration des travaux au compte 21

C. Les résultats d'investissement

RESULTATS	2023	2024	2025
Recettes investissement	559 088,59 €	570 570,60 €	1 653 625,97 €
Recettes investissement réel	330 612,99 €	333 711,06 €	377 291,49 €
Recettes investissement ordre	228 475,60 €	236 859,54 €	154 175,19 €
Dépenses investissement	2 621 413,45 €	545 314,50 €	623 219,98 €
Dépenses investissement réel	2 525 838,99 €	443 088,26 €	592 078,92 €
Dépenses investissement ordre	95 574,46 €	102 226,24 €	31 141,06 €

III. Résultats et ratios

	2023	2024	2025
Résultat fonctionnement	213 139,34 €	150 600,96 €	438 483,92 €
Excédent / déficit fonct reporté (002)	0 €	0 €	0 €
Résultat à affecter	213 139 €	150 601 €	438 484 €

	2023	2024	2025
Résultat investissement	-2 062 325 €	25 256 €	1 030 406 €
Excédent / déficit invest cumulé (001)	3 159 393 €	1 097 069 €	1 122 325 €
Résultat à affecter	1 097 068,55 €	1 122 324,65 €	-91 918,66 €

	2023	2024	2025
Affectation au 1068	330 612,99 €	213 139,34 €	150 600,96 €

	2023	2024	2025
Epargne brute (ou CAF)	346 040,48 €	285 234,26 €	561 518,05 €
<i>Taux épargne brute</i>	28%	22%	40%
Epargne nette	177 343,55 €	103 842,26 €	386 643,90 €
<i>Taux épargne net</i>	14,37%	8,18%	27,75%
Epargne de gestion	431 482,88 €	372 947,20 €	630 754,14 €
Capacité de désendettement	9,83	11,32	5,44

L'exercice 2025 confirme la solidité financière de la collectivité. Le résultat de fonctionnement atteint 438 483,92 €, traduisant une bonne maîtrise des charges courantes et une dynamique favorable des recettes. L'épargne brute s'élève à 561 518,05 €, soit un taux particulièrement élevé de 40 %, témoignant d'une capacité d'autofinancement très satisfaisante. L'épargne de gestion (630 754,14 €) confirme cette bonne performance.

En section d'investissement, malgré un résultat déficitaire de -248 740 €, l'excédent cumulé de 1 122 159 € permet d'afficher un résultat global positif de 873 419,68 €. L'affectation de 150 600,96 € au compte 1068 vient renforcer les marges de financement des futurs projets.

L'épargne nette, positive à 386 643,90 €, marque une amélioration significative par rapport à 2024 et garantit un équilibre satisfaisant avec le remboursement du capital de la dette. La capacité de désendettement, fixée à 5,44 années, demeure largement en dessous du seuil prudentiel, confirmant la soutenabilité du stock de dette.

Globalement, l'exercice 2025 montre une situation financière solide, avec une bonne épargne, une capacité d'investissement en hausse et une dette bien maîtrisée.

Pour l'année 2026 afin d'assurer à la fois l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des projets d'investissement, il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement entre les comptes 002 et 1068.

Cette répartition permet de conserver une marge de gestion suffisante pour les dépenses courantes tout en mobilisant une partie du résultat pour soutenir les opérations d'équipement, sans accroître le recours à l'emprunt.

IV. Emprunts et dettes assimilés

Le SIGETA n'envisage pas de contracter un nouvel emprunt en 2026, après avoir déjà contracté un prêt de 2 500 000 € en 2022. Le projet de création de l'aire de grand passage fixe sera entièrement financé en autofinancement.

Nous allons désormais étudier les modalités de financement pour la rénovation de l'aire de Viry, qui devrait probablement nécessiter un emprunt, dans la mesure où l'autofinancement de l'aire fixe mobilisera l'essentiel de notre capacité d'autofinancement, la rendant ensuite limitée.

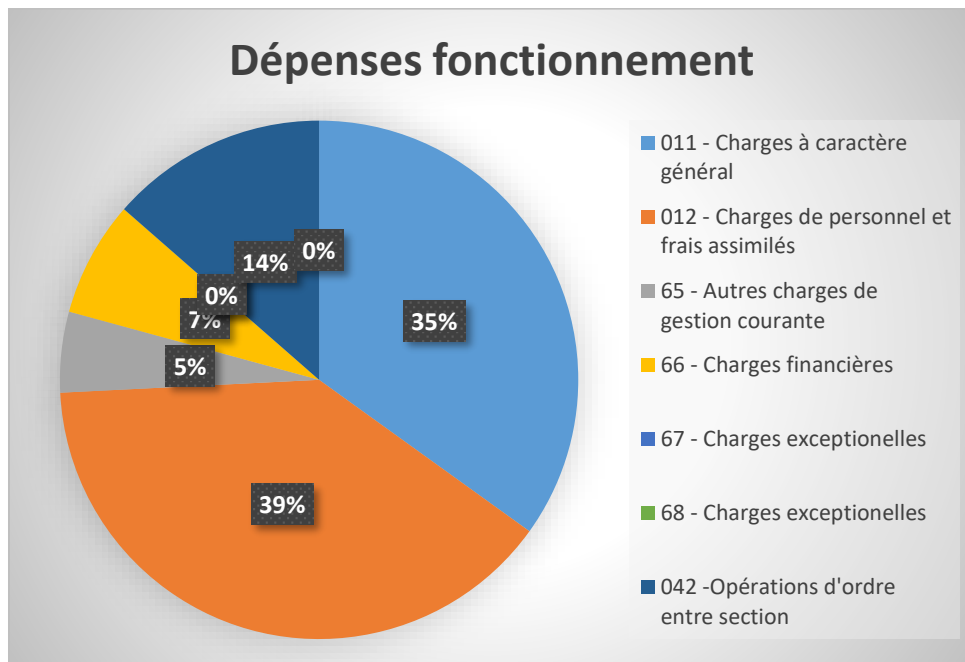
Remboursement	2022	2023	2024	2025
Capital	91 627 €	168 697 €	171 756 €	174 874 €
Intérêt	28 732 €	85 442 €	88 420 €	69 959 €
Annuité	120 359 €	254 139 €	260 176 €	244 833 €
Capital restant dû au 31/12	3 570 286 €	3 401 589 €	3 229 834 €	3 054 960 €

Les emprunts en cours :

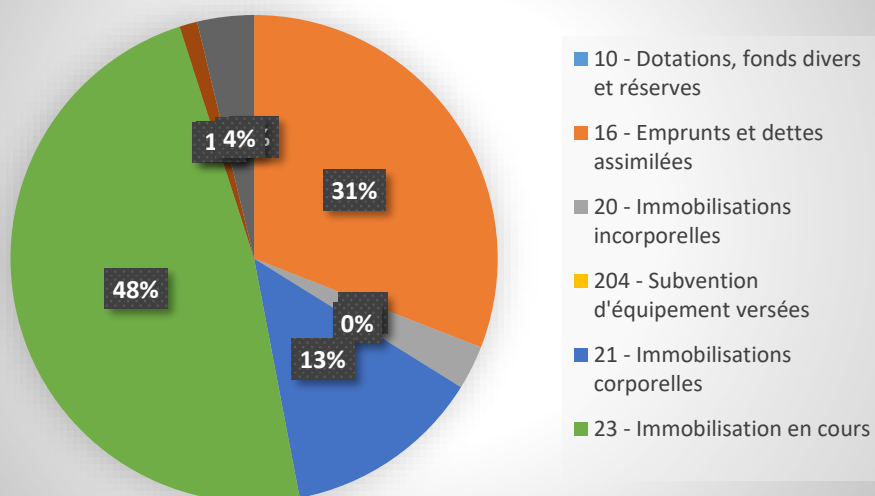
Motif	Banque	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025	Date de début	Date de fin	Durée
Construction aire accueil Reignier	Caisse d'Epargne	1 000 000 €	632 312.93€	28/12/2016	2037	20 ans
Travaux aire accueil Reignier	Caisse d'Epargne	100 000 €	71 782.47€	08/10/2019	2039	20 ans
Agrandissement aire accueil Annemasse	CA des Savoies	250 000 €	186 298.49 €	07/07/2021	2035	15 ans
Aire accueil Annemasse fusion agrandissement réhabilitation	Caisse d'Epargne	2 500 000 €	2 164 565.84 €	02/09/2022	2042	20 ans
TOTAL		3 850 000 €	3 054 959.73 €			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL (3 ans)				
Investissement	2026	2027	2028	Total
Aire de grand passage fixe (foncier + aménagement)		2 600 000 €		2 600 000€
Investissement récurrent (autres aires)	50 000 €		50 000 €	100 000 €
Rénovation aire Viry				

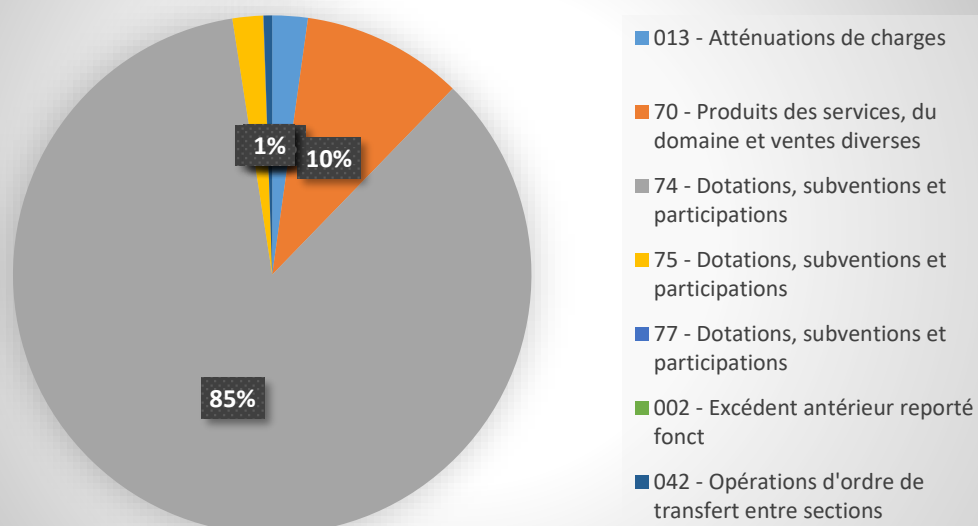
L'aire de Viry doit être entièrement reconstruite. Les études actuellement en cours se poursuivent et le lancement du projet n'est pas attendu avant 2028.



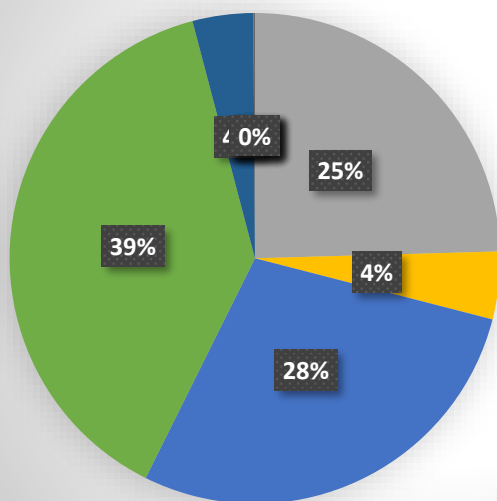
Dépenses investissement



Recettes fonctionnement



Recettes investissement



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 021-Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041- Opération patrimoniales
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Subventions d'investissement